

République Française  
Département du ARDENNES  
**YVERNAUMONT**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/04/2025

Référence
2025_11

Objet de la délibération
Réalisation d'une fresque extérieure

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
20/03/2025

Date d'affichage
20/03/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>

Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2025, le 7 Avril à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de YVERNAUMONT s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PELTIER JOSETTE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/03/2025.

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE, STEVENIN GEOFFREY, TITEUX ARNAUD

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE, LAVAL GWENDOLINE à M. MIGEOT HERVE  
Absent(s) : M. LAVAL JEAN-MARIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

**Objet de la délibération** : Réalisation d'une fresque extérieure

Madame la Maire fait part des devis reçus pour la réalisation d'une fresque murale extérieure sur la place du village et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix.

Le Conseil Municipal,  
- Entendu l'exposé de Madame La Maire,  
- Après en avoir délibéré et procédé au vote,  
- A l'unanimité

**Décide :**

- D'adopter la réalisation d'une fresque murale sur la place du village située Grand rue  
- De retenir le devis de l'entreprise Lola Oliveira pour un montant de 3750 € HT  
- De retenir le plan de financement suivant : subvention de la Région 1875 € et autofinancement 1875 €  
- De solliciter une subvention auprès de la Région au titre du Coup de pouce rural  
- D'inscrire les crédits correspondants au budget communal  
- D'autoriser Madame La Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, à prendre toute décision, à signer tous les documents nécessaires et à intervenir si besoin

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

En mairie, le 17/04/2025

Le Maire  
JOSETTE PELTIER



Secrétaire de séance  
M. NANCY DOMINIQUE

